

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux AIPR Opérateur (DT/DICT)

GRP Formations vous accompagne entreprises et particuliers dans le développement de vos compétences
et la certification de vos savoir-faire.



Objectifs

- Identifier et éviter les risques d'endommagement et les conséquences qui pourraient en résulter pour la sécurité des personnes et des biens, pour la protection de l'environnement et pour la continuité de fonctionnement de ces ouvrages
- Rapprocher le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT des exigences de l'examen AIPR
- Maximiser ses chances de réussite au QCM AIPR Opérateur



Public Visé

Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.



Durée

7.00 Heures

1 Jour



Effectif

Nombre de stagiaires : **2** minimum – **10** maximum



Prérequis

- Connaissance de la langue française nécessaire à l'exercice de la fonction
- Niveau V de l'Éducation nationale ou équivalent
- Avoir une expérience professionnelle dans le BTP permettant la compréhension du vocabulaire et des techniques d'exécution
- Notions réglementaires des décrets relatifs à « l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution »



Modalités d'accessibilité

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Merci de nous contacter pour toute demande d'adaptation de votre formation lors de votre venue dans nos locaux.



Parcours pédagogique

DURÉE : 6 HEURES

Contexte réglementaire relatif à « l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ».

- Prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux.
- Autorisations d'intervention à proximité des réseaux
- Rôle, mission et responsabilités à son niveau

Typologies et terminologies des réseaux

Gestion des travaux

- Adéquation entre les besoins et le matériel à disposition
- Situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable
- Règles d'arrêt de chantier
- Accès aux ouvrages de sécurité des réseaux, y compris dans les périodes d'interruption de travaux
- Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- Réponses aux DT-DICT et recommandations spécifiques éventuelles au chantier qui y figurent
- Plans de réseau fuseaux d'imprécision sur le site, en planimétrie et altimétrie
- Préparation des relevés topographiques de réseaux (mesures relatives en planimétrie et en altimétrie)

Principes fondamentaux de sécurité et mesures de prévention

- Moyens de protection collective et individuelle

La pathologie

- Retour d'expérience pathologique, les points de vigilance

DURÉE : 1 HEURE

Modalités d'évaluation des acquis

- Passage du QCM validant la compétence de l'AIPR Opérateur de travaux par connexion à la plateforme du MEDDE via internet



Délais d'accès

- Selon planning, visible sur notre site et sur demande



Tarifs

- Extension à partir de **219€**
- Demande de devis pour toute tarification



Modalités de réalisation

- En présentiel



Méthodes et moyens pédagogiques

- La formation est animé par un formateur titulaire de l'AIPR Opérateur et ayant une expérience significative dans le domaine du BTP et des travaux en proximité de réseaux.
- Salle de formation équipée (vidéoprojecteur ; tablettes avec accès wifi)
- Supports pédagogiques (modules ; livrets de formation)
- La réalité de l'action est vérifiée par l'intermédiaire d'une feuille d'émargement
- Si réussite au QCM, une attestation de compétence est délivré au stagiaire, permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR Concepteur de travaux



Méthodes et modalités d'évaluation

Passage du QCM validant la compétence de l'AIPR Opérateur de travaux par connexion à la plateforme du MEDDE via internet



Contactez-nous !

Fanny LIZIER
Responsable administrative

Tél. : 0389500150
Mail : contact@grpformations.com
Site web : <https://grpformations.com>

Horaires

du lundi au vendredi
8h – 12h et 13h30 – 17h